



LA FRANÇAISE

Information clé pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# La Française Tages Stratégie Actions - FR0007068861

Ce FCP est géré par La Française Asset Management, société du Groupe La Française

## OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le fonds a pour objectif, au travers de son maître LFP STRATEGIE ACTIONS MASTER, d'obtenir, sur la durée de placement recommandée supérieure à 2 ans, une performance nette de frais à l'indicateur de référence 50% EONIA capitalisé + 50% MSCI World Local Currency, dividendes réinvestis [code Bloomberg NDDLWI Index], les pondérations étant rééquilibrées mensuellement. La performance de La Française Tages Stratégie Actions sera inférieure à celle de son maître compte tenu de ses propres frais de gestion.

**Indicateur de référence :** 50% EONIA capitalisé + 50% MSCI World Local Currency, dividendes réinvestis.

La Française Tages Stratégie Actions investit 85% minimum de son actif dans le fonds maître LFP STRATEGIE ACTIONS MASTER et à titre accessoire en liquidités.

**Stratégie d'investissement du fonds maître :** Le fonds investira de façon prépondérante dans des stratégies long/short actions et jusqu'à 30% en stratégies "event equity" tout en se réservant la possibilité d'être exposé entre 0 et 100% "long only". Il pourra également mettre en œuvre une stratégie utilisant des dérivés afin de couvrir ou d'exposer le portefeuille au risque actions.

Le fonds investira en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger jusqu'à 100% de l'actif net, de FIA et/ou de fonds d'investissement respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier dans la limite de 30% de l'actif net. L'investissement en OPCVM monétaires, dans le cadre de la gestion de trésorerie, sera limité à 10% maximum de l'actif.

L'exposition nette globale du fonds aux marchés actions sera comprise entre -20% et 100%. Cette exposition aura vocation à être gérée de façon flexible et à évoluer dans cette fourchette. La stratégie « long / short actions » a pour objectif de délivrer une performance moins corrélée aux comportements des marchés actions. Néanmoins, cette corrélation évoluera en fonction des conditions de marché et de l'appréciation de chacun des gérants des sous-jacents par rapport au contexte économique. Le fonds pourra donc

ponctuellement avoir une corrélation plus élevée. Lorsque le gérant anticipe une hausse des marchés, le FCP vise à capturer une part significative de cette hausse, via une approche opportuniste en termes d'exposition nette aux marchés actions, tout en ayant une sensibilité moindre dans les périodes de baisse.

Le fonds pourra également investir dans des OPC ayant une politique de gestion actions classique ("long only"), d'arbitrages ou de rendement absolu.

Le FCP vise également à conserver une volatilité inférieure à 15 % (hors circonstances exceptionnelles de marché). L'atteinte de cet objectif n'est toutefois pas garantie.

Le FCP investira dans des fonds d'investissement actifs sur l'ensemble des marchés actions liquides et sur tous types de capitalisation boursière.

Le fonds se réserve la possibilité d'intervenir sur les marchés émergents dans la limite maximum de 50% de l'actif.

Le fonds peut intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés à terme réglementés français ou étrangers mais se réserve la possibilité de conclure des contrats de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant peut ainsi prendre des positions en vue d'exposer et/ou de couvrir le portefeuille sur les risques actions et taux (contrats à terme, options) et dans un but de couverture uniquement, sur le risque de change (contrats à terme, options sur devises). La limite d'engagement du FCP sur les instruments dérivés n'excède pas 100% de son actif net.

**Durée de placement recommandée :** Le fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 2 ans.

**Modalités de rachat :** Les demandes de rachat sont centralisées chaque vendredi (J) à 11h00 par La Française AM Finance Services et sont réalisées sur la base de la valeur liquidative publiée en J+2 (jours ouvrés) avec règlement en J+5 (jours ouvrés).

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation

## PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé  
Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

**Explications textuelles de l'indicateur de risque et de ses principales limites :**

L'indicateur de risque de niveau 4 reflète la mise en oeuvre, au travers du fonds maître, de stratégies long/short actions des pays de la zone sur lesquels le fonds investit, dont les pays émergents jusqu'à 50%, la volatilité du fonds étant liée à celle des marchés actions.

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique de risque peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

Cette catégorie de risque n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Ce fonds ne bénéficie pas de garantie en capital.

**Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :**

Risque lié aux impacts de techniques telles que les produits dérivés : risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres et/ou les contrats futures, et/ou les instruments dérivés.

Risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de valeur liquidative.

Les modalités de souscription et de rachat de l'OPCVM maître sont exposées dans le prospectus de l'OPCVM maître.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
Frais d'entrée	4,00 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
Frais courants	2,40 % (*)

(\*) Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice clos le 31/03/2020 et peut varier d'un exercice à l'autre.

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de surperformance	0,00 % (**)

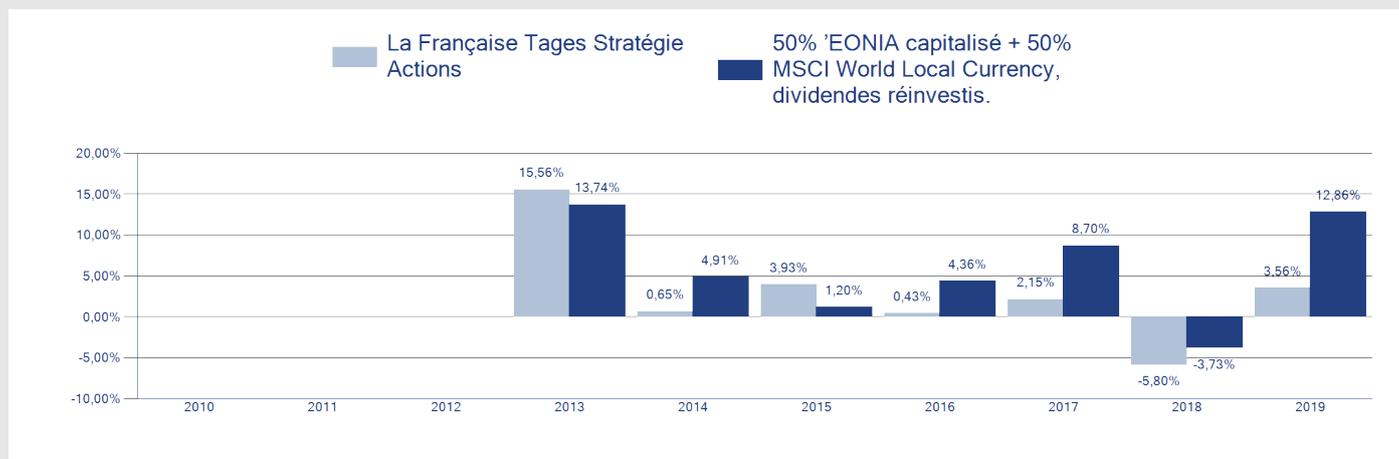
(\*\*) Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice clos le 31/03/2019 et peut varier d'un exercice à l'autre.

Commission de surperformance : 15%TTC maximum de la performance supérieure à l'indicateur composite égal à 50% de l'EONIA capitalisé et 50% de MSCI World Local Currency dividendes réinvestis pour autant que la performance annuelle du fonds, nette de tous frais, soit positive.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 10 à 12 du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com).

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES



Le 17 février 2012, La Française Tages Stratégie Actions est devenu un OPCVM diversifié (au lieu de OPCVM de fonds alternatifs) et la stratégie d'investissement a été modifiée.

FCP créé le : 07/02/2002

Performance calculée en EUR

La performance du fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire** : BNP Paribas Securities Services

**Derniers prospectus, rapport annuel et document d'information périodique des parts du fonds maitre et nourricier** : disponible gratuitement sur le site <http://www.la-francaise.com> ou en contactant La Française Asset Management au tél. 33 (0)1 44 56 10 00 ou par e-mail : [contact-valeursmobilières@la-francaise.com](mailto:contact-valeursmobilières@la-francaise.com) ou par courrier : 128 boulevard Raspail 75006 Paris

**Valeur liquidative et autres informations pratiques** : locaux de la société de gestion et/ou [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com)

**Autres catégories de parts** : Néant

**Fiscalité** : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP. Le fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique « U.S. Person » (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com) et/ou dans le prospectus).

**Politique de rémunération** : la politique de rémunération actualisée de la société de gestion, y compris une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, la composition du comité de rémunération en charge d'attribuer la rémunération variable et les avantages, est disponible sur le site internet : <https://www.la-francaise.com/fr/informations-reglementaires/>. Un exemplaire papier est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

La responsabilité de La Française Asset Management ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

La Française Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28/04/2020